

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 21 décembre 2017

## Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

### **Revitalisation des bourgs centres : l'État promeut le déploiement de la démarche engagée à Lauzerte**

*Pierre Besnard, préfet de Tarn-et-Garonne, a participé jeudi 14 décembre à la première réunion d'échanges à destination des élus sur le thème de la revitalisation des bourgs centres. Lauzerte et la communauté de commune Pays de serre en Quercy font partie des premiers territoires démonstrateurs du programme national expérimental pour la revitalisation des bourgs centres. D'autres bourgs centres sont invités à engager une démarche comparable, avec le soutien renforcé de la région Occitanie.*

La commune de Lauzerte conjointement avec la Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy a été retenue en 2014, avec 53 autres collectivités, lauréate du programme national expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs qui avait été initiée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Cette expérimentation cherche à conforter un maillage équilibré du territoire, avec la présence de centres-bourgs vivants et animés, pour répondre à la fois aux enjeux d'égalité des territoires, d'amélioration de l'habitat, et de transition écologique et énergétique.

L'objectif du projet de revitalisation de Lauzerte est entre autres de freiner les constructions en périphérie afin de protéger les espaces agricoles et naturels, en s'appuyant sur la reconquête du cœur de village.

#### **Un soutien financier de l'Etat renforcé**

L'État soutient le projet tant en matière d'ingénierie et d'études qu'en matière d'investissements en mobilisant plusieurs outils financiers.

C'est en premier lieu au titre de l'ANAH que l'État intervient. L'objectif est de réhabiliter sur six ans 213 logements sur l'ensemble de la communauté de communes de Pays de Serre en Quercy. Cette opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) permettra d'accompagner les ménages les plus modestes dans des travaux d'amélioration de leur logement, d'inciter les bailleurs à rénover des logements en centre bourg, de reconquérir des logements vacants ou très dégradés. Au total, **701 636 €** de subvention de l'ANAH sont déjà accordés, sans compter les prochaines aides pour les travaux des propriétaires bailleurs et occupants durant les 6 années du programme d'OPAH-RU sur la communauté de communes.

L'opération phare de reconquête des logements vacants est la transformation grâce aux aides de l'ANAH de logements insalubres ou en péril au cœur de Lauzerte pour y installer en rez-de-chaussée la cantine de l'école et à l'étage des logements conventionnés.

#### **Contact presse :**

## PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Cette politique d'amélioration de l'habitat est corrélée avec d'autres actions concernant le commerce, le patrimoine, les services publics, l'aménagement urbain, ou la couverture numérique, dans le cadre d'un projet global de territoire.

Ainsi, l'État a accordé **241 855 €** pour l'ingénierie (financement à hauteur de 70 % du poste du chef de projet sur 3 ans) et **487 280 €** pour des dépenses d'investissement: une maison des services au public, l'aménagement de la nouvelle poste, et une promenade en belvédère.

Le soutien de l'État s'est inscrit en pleine cohérence avec les contrats de ruralité, qui ont permis en Tarn-et-Garonne de mettre l'accent sur des axes prioritaires, comme la couverture numérique, les maisons de service au public ou les maisons de santé.

### **Inciter au déploiement de l'expérimentation menée sur Lauzerte**

Tous les niveaux institutionnels se mobilisent pour soutenir une politique ambitieuse de revitalisation des bourgs centres selon une approche transversale et partenariale favorisant la complémentarité entre l'État et les autres collectivités et institutions, notamment le département, la région, les PETR, la caisse des dépôts...

La région Occitanie vient récemment de lancer un appel régional à candidature pour déployer une politique de revitalisation des bourgs centres. Il pourrait concerner 36 collectivités de Tarn-et-Garonne.

Au-delà de l'exemple de Lauzerte, d'autres bourgs-centres sont aujourd'hui invités à engager une démarche comparable, avec le soutien renforcé de la région : à la fois les villages et petites villes situés en milieu rural, mais également les communes du sud du département, qui sont exposées à la pression urbaine en raison de l'influence de la métropole toulousaine.

"Je forme ainsi le vœu que le dispositif de soutien aux bourgs-centres aujourd'hui mis en place par la Région puisse prolonger et démultiplier l'expérimentation menée sur Lauzerte pour renforcer l'attractivité de l'ensemble des territoires Tarn-et-Garonnais. L'État restera bien entendu un partenaire fort de cette politique aux côtés de la Région et des collectivités de notre département", a conclu Pierre Besnard.

Cette incitation faite ainsi aux territoires du département s'est vue dernièrement encore renforcée par le plan national « action cœur de ville » présenté le 15 décembre dernier par le Ministre de la cohésion des territoires à Rodez. Ce plan, en faveur des centres-villes sans fixer de seuil minimal de population, concerne les communes qui ont un rôle de centralité pour leur bassin de vie, et hors d'une métropole. Le soutien de l'État se formalisera par un contrat cadre qui engagera la commune, son intercommunalité et les partenaires du plan. Sa bonne articulation avec le dispositif régional sera la garantie de la réussite des projets de revitalisation et de développement territorial.

---

### **Contact presse :**